

Aides au quotidien – aménagements et équipements

Mme LUBINEAU est ergothérapeute, au GIRPEH Midi-Pyrénées.

L'ergothérapeute fait de la prévention et du conseil, travaille en rééducation et en réadaptation, il intervient sur prescription médicale auprès de toute personne en situation de déficience, de quelque nature qu'elle soit.

C'est une profession paramédicale.

Le but est de maintenir, récupérer et/ou développer l'autonomie des personnes de tout âge.

Son intervention se déroule selon le schéma suivant :

- ✓ Etablissement d'un bilan
- ✓ Rééducation par des activités variées et adaptées
- ✓ Réadaptation aux tâches quotidiennes professionnelles ou non.
- ✓ Mise en situation
- ✓ Informations et conseils sur les aides et aménagements existants et pouvant être mis en œuvre, toujours de façon très personnalisée.

Où intervient l'ergothérapeute ?

Centres de rééducation ; Hôpitaux, cliniques ; EHPAD ; MDPH ; Associations ; En libéral.

Le Centre d'Information et de Conseils sur les Aides Techniques et les aménagements de domiciles (**CICAT**) propose ses services **gratuitement** aux professionnels et aux particuliers pour établir les besoins, les aides techniques et les aménagements nécessaires et possibles pour toute personne en situation de handicap.

En 5 étapes :

1. Evaluation des besoins
2. Information sur ce qui peut être fait
3. Conseils de vie, adaptation des gestes du quotidien, il suffit parfois de faire un nouveau geste pour retrouver une autonomie, sans aide technique !
4. Visites au domicile
5. Relais vers des professionnels, des fournisseurs et artisans si des aménagements sont nécessaires

Il ne fait aucune vente !

Auprès de qui : particuliers et professionnels ayant une perte d'autonomie.

L'aide technique est tout ce qui peut prévenir, compenser, soulager, neutraliser l'incapacité, la déficience ou le handicap.

Mme Lubineau a apporté un certain nombre d'objets qui peuvent aider au quotidien quand les gestes deviennent difficiles ou impossibles. Ces aides techniques concernent aussi bien la toilette que les repas, l'habillage, les aides auditives ou visuelles, la communication, l'informatique, la domotique ...

« Dans un environnement adapté, une personne handicapée devient valide !! »

Un aménagement dépend :

- Du type de handicap,
- Du niveau de ce handicap,
- De l'environnement architectural,
- De la prise en charge.

Dans tous les cas, il faut respecter les normes, en respectant d'abord la personne !!

Choisir entre aménagement et/ou aide technique :

- Evaluer le besoin
- Proposer des solutions
 - o Aides techniques
 - o Aménagements si l'aide technique est insuffisante
- Veiller à ce que les travaux soit faits correctement
- Essayer les aides proposées et le matériel pour une meilleure adaptation
- Eviter les chutes
- Tout doit être fait en collaboration avec les artisans et autres intervenants **et avec** la personne concernée.